

suite. Il faut souligner que le temps presse. La session qui, normalement, aurait dû prendre fin en juin, empiète déjà sur la présente partie de l'année. La raison en est, bien entendu, que le gouvernement ne peut pas fixer des horaires définitifs. Je répondrai au député, tout comme je l'ai fait au représentant l'autre jour, que si l'opposition veut bien collaborer et tâcher de ne pas prolonger indûment le débat sur chaque projet de loi ou politique mentionnés dans le discours du trône, nous nous engagerons à étudier toutes les questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Étant donné la longueur de la réponse et la gravité de cette question, le premier ministre voudrait-il maintenant dire à la Chambre et au pays pourquoi M. Donald Wall, qui est, je crois, secrétaire adjoint du cabinet et M. Donald Bevis, qui était, sauf erreur, secrétaire du groupe d'étude au comité du cabinet sur la sécurité, ont été dernièrement relevés de leurs fonctions pour les questions reliées à la sécurité et, sinon, pourquoi ils ne font pas parti du groupe «acéphale» du colonel Bourne?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question d'organisation interne.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Cette question me paraît vraiment dépourvue de sens. Pour autant que je puisse lire dans les pensées du député, je vais m'efforcer de répondre comme s'il me demandait pourquoi un avocat en poste au ministère des Affaires extérieures n'est pas affecté maintenant au ministère de la Consommation et des Corporations. MM. Wall et Bevis sont attachés au cabinet, tandis que l'équipe du colonel Bourne est rattachée au service du solliciteur général. La réponse n'est pas plus compliquée que cela.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question. Peut-être celle-ci permettra-t-elle de clarifier la situation. Ces deux hommes n'ont-ils pas été révoqués parce qu'à l'automne dernier le gouvernement était allé trop loin avec la loi sur les mesures de guerre? N'est-ce pas là une des raisons?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question soit recevable.

M. Nielsen: Je voudrais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question supplémentaire n'est pas recevable. J'autorise le député du Yukon à poser une question complémentaire à la première des questions qu'on vient de poser.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, vu l'importance considérable du rapport de la Commission royale sur la sécurité et la promesse que le premier ministre a faite à la Chambre en avril 1970 de réserver une journée entière de débat sur le rapport, voudrait-il réfléchir et y consacrer une journée maintenant?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je le répète, si les leaders des partis de l'opposition voulaient rencontrer le leader du gouvernement à la Chambre et si les leaders de tous les partis établissaient un programme intelligent pour le mois prochain...

L'hon. M. Lambert: C'est ce que le premier ministre veut dire par intelligent.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Le très hon. M. Trudeau: ... pour disposer des mesures dont la Chambre est saisie, y compris celle que le député a mentionnée, nous serions très reconnaissants. Nous croyons qu'une décision favorable ou défavorable doit être prise à l'égard de ces mesures après un débat d'une durée raisonnable. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que les allégations que le député de Calgary-Nord a faites dans la question précédente sont entièrement fausses.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A deux reprises, le premier ministre a fait des propositions ou des insinuations quant aux conditions dans lesquelles l'opposition pouvait se trouver en défaut par rapport au Règlement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Je voudrais souligner qu'il y a eu une assez bonne coopération entre les leaders de la Chambre, sauf peut-être lorsque le premier ministre est inutilement intervenu, et que c'est le manque d'organisation désastreux du gouvernement qui a été la cause de toute cette perte de temps.

Des voix: Oh, oh!

D'autres voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Selkirk a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député demande la parole pour soulever la question de privilège. Il voudra bien reconnaître que par suite des questions de privilège soulevées hier, nous avons éprouvé certaines difficultés. A cet égard, la présidence prend sa part de responsabilité. Nous avons manqué hier un certain nombre de questions qui auraient intéressé bien des députés, j'en suis sûr. Aujourd'hui, nous n'allons pas perdre trop de temps pour les questions de privilège ou les rappels au Règlement.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est bien simple. En répondant à la question que le député du Yukon a posée au premier ministre, ce dernier a gratuitement déclaré que mes allégations étaient fausses. Je n'ai rien allégué du tout. J'ai tout simplement demandé au premier ministre de me fournir des renseignements que lui seul possède. Il a refusé de répondre à ma question ou de fixer la date du débat.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, au sujet de cette même question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dirais au premier ministre qu'il ne peut s'agir de la même question de privilège parce que la question de privilège ne se pose pas. J'ajouterais bien respectueusement, que nous sommes réellement engagés dans un débat et il serait utile pour tous les intéressés, je pense, que nous donnions la parole au député de Selkirk pour lui fournir l'occasion de poser sa question.